

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

En exercice : 47	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt deux mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire.</p> <p><u>Membres présents</u> : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M.CACHERA Daniel, Mme CHAUVIN Violetta, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, Mme DELEPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, Mme DUMONT Magaly, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GAZENGEL Michel, M. GROMELLON Jacques, Mme GUERIN Monique, M HAMARD Denis, Mme HAMON Catherine, M. LABYT Jean Louis, M. LEMETAYER Claude, M. PAYEN Jérôme, M. POULAIN Anthony, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole , Mme TRINCOT Rachelle</p> <p><u>Absents</u> : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme AMELINE Mariannick, M BARRÉ Jean-Noël, Mme BAUMEL Annick, Mme CHANVRY Alda (pouvoir à M. CACHERA), Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DELACHIENNE Nicolas, M. DELAMARCHE Vincent (pouvoir à Mme FAUCONNIER), M. DERIEUX Charles, Mme FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAVARD Jean Yves (pouvoir à M. BELLOIR), Mme JOUENNE Laure, Mme MASSIN Emilie, M. PLIN Claude, M. POREE Lionel, M. ROBIDEL Sébastien (pouvoir à Mme DUMONT), M. ROYER Philippe (pouvoir à M. BELLOIR), M RUBY Philippe.</p> <p>Secrétaire de séance : M. CACHERA Daniel</p>
Présents : 27	
Absents : 20	
Procurations : 4	
Votants : 31	
Date de convocation : Le 16 mai 2018	

**2018/34 - Cession de la propriété communale sise 5 rue de la Barre (ex presbytere de Les Pas)**

Vu l'estimation du service des Domaines

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

Monsieur Bichon rappelle les différentes démarches entreprises pour céder cet immeuble. Monsieur le Maire précise que la Commune est allée à l'issue du contrat d'Agorastore mais n'a pas reçu de proposition pour le montant souhaité dans les délais impartis.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

- DE CÉDER à M. Gilbert et Mme Gomez la propriété communale sise 5 rue de la barre (parcelles 392 B 95 et 96) pour la somme de 110 000 € net vendeur,
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction,
- DE DÉSIGNER Maitre Serrand comme notaire.

**2018/35 - Cession de la parcelle AE 503**

Vu l'estimation du service des domaines

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

- DE CÉDER à la société La Rance la parcelle AE 503 d'une contenance de 1530 m<sup>2</sup> pour la somme de 80 000 € net vendeur
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction
- DE DÉSIGNER Maître Serrand comme notaire

### **2018/36 - Aménagement du carrefour de Philipotte**

Monsieur Belloir évoque les difficultés de circulation actuelles, en particulier les problèmes de visibilité et présente le projet d'aménagement : la sortie de la rue du clos du roi et de Philipotte sera au même niveau que la rue de Rennes. L'hypothèse d'un giratoire à ce carrefour a été abandonnée compte tenu de l'importance du dénivelé, de la différence de trafic entre les voies, du coût significativement plus élevé. Les services du Département ont précisé qu'un giratoire ne permettrait pas de casser la vitesse, seul un réaménagement urbain de la route d'Antrain et de la rue de Rennes le permettrait. Monsieur Belloir ajoute que la Commune a obtenu la réfection de la rue du clos du roi avant son intégration dans le domaine public communal.

Vu les avis favorables des commissions aménagement du territoire-urbanisme-environnement, travaux-voirie, finances du 15 mai 2018,

Considérant que l'aménagement est estimé à 103 000 € HT,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2017 de l'investissement pour l'année 2018, le Département de la Manche pourrait apporter des améliorations significatives à ce carrefour pour un montant d'environ 76 000 € HT sous réserve d'une part que la Commune participe à hauteur de 26 803,50 € HT, d'autre part que la RD 169 E 2 soit transférée à l'issue des travaux après que le Département ait remis en état le revêtement de cette route sur sa longueur de 862 m et sur une largeur de 5,50 m,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- afin de permettre l'aménagement du carrefour de Philipotte **DONNE SON ACCORD**

d'une part pour le versement par la Commune de la participation financière de 26 803,50 € HT sollicitée

d'autre part l'intégration de la RD 169E2 dans la voirie communale après la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour sous réserve que le Département remette au préalable en état le revêtement de cette route ou verse la somme correspondant au coût de la réalisation de ces travaux, au choix de la Commune

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le Département de la Manche

### **2018/37 - Rives du Couesnon - saisine EPFN (foncier)**

M. Bichon rappelle les objectifs du projet d'aménagement des rives du Couesnon

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

- D'ACQUÉRIR par l'EPFN des parcelles AB 9 (délibération antérieure du 19 juin 2017) et AB 73p (pour la partie nécessaire à la déconstruction de l'ancienne gendarmerie et du garage d'une part et à la restauration du clos et couvert de la vieille gendarmerie d'autre part – cette parcelle est communale)
- DE DEMANDER l'intervention de l'établissement public foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière
- D'ENGAGER la Commune à racheter les terrains dans un délai de cinq ans

### **2018/38 - Aménagement des Rives du Couesnon – demande de subvention au titre du FNADT**

Vu la délibération 2018 /010226 du comité syndical du pôle d'équilibre territorial de la baie du Mont Saint Michel

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce dossier pour la Commune aussi bien en termes d'aménagement qu'en termes budgétaires. Cependant, les réponses des co-financeurs sont favorables et encourageantes. Ce projet est aujourd'hui lancé, une présentation publique en présence du maître d'œuvre a eu lieu sur site la semaine précédente dans le cadre des journées de l'écotourisme. Madame Delépine demande si ces travaux seront découpés en tranches. Monsieur Belloir rappelle que lors des études préliminaires différentes tranches d'aménagement avait été proposées. Le plan de financement présenté correspond aux travaux retenus par la Commune à l'issue des études préliminaires et qui ont fait l'objet d'un contrat de maîtrise d'œuvre, à savoir l'aménagement des Rives du Couesnon du carrefour de la route de Saint Georges au jardin public. L'aménagement de la chaussée de Villecherel à l'Ouest du carrefour de la Route de St Georges, du parking de la salle polyvalente, de la voie verte cours de la victoire n'a pas été retenu. Monsieur Cachera pose la question du coût d'entretien de ces espaces. Monsieur Bichon répond que le projet est conçu en partenariat avec différents interlocuteurs pour limiter les coûts d'entretien ; la base de loisirs, l'entretien du verger par le pâturage d'animaux, des espaces verts pensés pour limiter l'entretien.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- APPROUVE le projet d'aménagement des Rives du Couesnon et son plan de financement et sollicite pour ce programme une subvention au titre du FNADT.

#### **2018/39 - Demandes de subvention pour les pontorsonnades**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

Vu le programme de l'édition 2018 des pontorsonnades

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- APPROUVE le plan de financement et sollicite les subventions auprès de la Région et au titre du fond Leader.

Monsieur Lemétayer demande quelle est la position de la CAMSMN dans ce dossier. Monsieur le Maire répond que les services Culture et Communication accompagnent le projet, qu'il sera demandé à la CLECT d'examiner cette restitution. Madame Dobetzky rappelle les dispositions prises pour la manifestation. M. le Maire ajoute qu'une personne a été embauchée à temps non complet pour préparer la manifestation mais qu'il est nécessaire que les élus s'impliquent dans la préparation et le déroulement de ce week-end

#### **2018/40 - Demande de subvention pour la controverse**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

Vu le projet de la manifestation Controverse

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

- DE RENOUVELER sa demande au titre du fond Leader.

#### **2018/41 - Attribution de subventions aux associations**

*M. Payen, Mme Schvan, M. Dupré et Mme Trincot ne participent pas au vote des subventions pour l'association les concernant.*

Madame Delépine présente les propositions validées par les commissions et rappelle que chaque association doit fournir le procès verbal de sa dernière assemblée générale et le bilan, les commissions considèrent que les associations peuvent avoir un fond de roulement correspondant à

une année d'activité. Si une association n'a pas fourni tous les éléments demandés le versement de la subvention est suspendu jusqu'à réception des pièces manquantes. Pour les sociétés de chasse, la subvention est de 10 € par adhérents. Mme Delépine précise également le montant de la subvention proposée par l'association de musculation dont le dossier est arrivé tardivement.

Monsieur Cachera souhaiterait que soit ajoutée une colonne avec la trésorerie au 31/12. Madame Delépine répond que dans ce cas, il faudrait également ajouter d'autres colonnes reflétant les activités des associations (nombre d'adhérents, participation à la vie communale...) elle ajoute que l'ensemble de ces données se trouvent dans les dossiers déposés par les associations, que les élus peuvent consulter en amont. Monsieur Payen partage cet avis et considère que l'examen de ces éléments à vocation à être fait en commission et non en conseil. Monsieur Dechancé ajoute que certaines associations sont départementales ou nationales, la comparaison de leur trésorerie avec les associations uniquement locales n'est pas pertinente.

La question de l'examen de ces dossiers en commission des finances est posée. Il est proposé que le tableau présenté en conseil soit au préalable à l'avenir présenté en commission des finances pour que les membres de cette dernière puissent demander des précisions sans remettre en cause les propositions des commissions thématiques.

Madame Delépine regrette la faible participation des élus aux commissions et leur propose s'ils ne peuvent participer aux réunions de consulter les dossiers en amont et de transmettre leur avis au secrétariat afin qu'il puisse être pris en considération lors des commissions.

Monsieur Lemétayer estime que se baser sur la trésorerie est contre productif et dissuade les associations de trouver d'autres financements, ce qui compte c'est le travail accompli et le nombre d'adhérents.

Monsieur le Maire cite l'exemple de l'association des anciens combattants qui en dépit de sa trésorerie n'a pas vu sa subvention supprimée mais seulement diminuée. La Commune continue d'attribuer une subvention car ils sont présents à chaque manifestation.

Il ajoute que d'autre part, il faut aider davantage les associations qui développent des activités pour les enfants plutôt que pour les adultes.

Vu l'avis de la commission affaires sociales du 26 avril 2018

Vu l'avis de la commission éducation jeunesse et sports du 2 mai 2018

Vu l'avis de la commission culture événementiel communication et réseaux sociaux du 15 mai 2018

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- APPROUVE l'attribution des subventions figurant dans le tableau joint en annexe (annexe n°1).

### **2018/42 - Subvention au profit de l'association bretonne véhicules anciens**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont investies dans l'accueil de cette association et des visiteurs. Habituellement les villes étapes sont sollicitées à hauteur de 5000 €, il a été fait appel à Pontorson en dernier recours au mois de février, la participation demandée n'est que de 1500 €, coût de la location du champ de courses. Monsieur Lemétayer regrette que cette subvention soit votée après la manifestation et que d'autres associations aient été imposées à l'association locale des véhicules anciens car elle était à l'origine de la venue de l'ABVA. Monsieur Payen répond que les membres de l'association des véhicules anciens n'auraient pu à eux seuls mettre en place cet accueil. Monsieur Belloir ajoute que M. Domin a contacté la mairie car il ne se sentait pas la possibilité d'organiser seul cet accueil d'où la demande de soutien aux associations amicale laïque et comité des fêtes. Il précise également que la Commune aurait pu prendre en charge directement la location du champ de courses au lieu d'attribuer une subvention, le conseil n'aurait pas été informé dans ce cas. Monsieur le Maire complète en indiquant que certes des tractations ont eu lieu en amont mais que la Commune n'a reçu le courrier que le 18 avril.

Considérant que le 38ème tour de Bretagne des véhicules est passé à Pontorson et a fait escale à l'hippodrome,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- ACCORDE à l'association bretonne véhicules anciens une subvention de 1 500 €. Elle sera imputée sur le compte 6745.

#### **2018/43 - Subvention au profit de l'association J2N à vous dire**

Vu l'avis de la commission communication événementiel du 15 mai 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (1 abstention)**

- ACCORDE une subvention de 600 € à l'association J2N. Elle sera imputée au compte 6745.

#### **2018/44 - Création de postes**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

- DE CRÉER à compter du 1/08/2018 les postes suivants:  
un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe 17.5/35<sup>ème</sup> (budget général)  
un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe 17.5/35<sup>ème</sup> (budget eau potable)  
un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 22/35<sup>ème</sup>  
un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>er</sup> classe – 20/35<sup>ème</sup>.

Interrogé par M. Lemétayer sur la suppression de postes, M. Belloir répond qu'ils ne peuvent être supprimés qu'après la nomination des agents sur les nouveaux postes créés

#### **2018/45 - Location parcelle ZI 26 dédommagement exceptionnel**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2018

Considérant que des arbres coupés par les services techniques ont été entreposés sur la parcelle ZI 26 louée par M. Mahé,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

- D'ACCORDER une remise exceptionnelle de 100 € sur le montant du loyer de 2017 réclamé à M. Mahé et de ramener ainsi la somme due par M. Mahé de 287.45 € à 187.45 €

#### **2018/46 - Contribution pour la mise à disposition de personnel pour l'enlèvement de déchets contrevenant au règlement ordures ménagères**

Vu les avis favorables des commissions aménagement du territoire-urbanisme-environnement, travaux-voirie, finances du 15 mai 2018

Considérant que l'enlèvement par les services municipaux des déchets déposés sur la voie publique ou des terrains communaux en contradiction avec les principes fixés par le règlement de collecte des ordures ménagères représente un coût pour la Commune

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

- DE FIXER à la somme forfaitaire de 120 € la contribution mise à la charge des contrevenants lorsqu'une intervention des services communaux est nécessaire pour l'enlèvement des déchets déposés, sur la voie publique ou des terrains communaux, en contradiction avec les dispositions du règlement de collecte des ordures ménagères.

Ces sommes seront recouvrées selon la procédure du titre exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor public.

Cette redevance ne se substitue pas aux contraventions applicables aux contrevenants qui ont également vocation à s'appliquer dans ces cas. (articles R 26-15, R 30-14, R 38-11, R 40-15 du code pénal)

Monsieur Belloir explique que cette contribution ne pouvait être appliquée en l'absence de délibération et que pour pouvoir l'appliquer encore faudra-t-il identifier le fautif. Madame Collin estime que les commerçants ne disposent pas d'un service suffisant. Monsieur le Maire relate les incidents du week-end précédent, l'erreur de tournée. Il y a un besoin de pédagogie et d'attention pour que chacun concoure à ce que la collecte se passe bien. Monsieur le Maire ajoute que seuls les points d'apport volontaire pour le verre vont rester en place.

**2018/47 - Auberge de jeunesse : remboursement au profit de ADECE :**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- ACCEPTE DE REMBOURSER à ADECE pèlerinage la somme de 210 € versée par cet organisme à l'auberge de jeunesse.

En effet, cet organisme a réglé le prix des petits déjeuners alors qu'ils n'ont pas été préparés par l'auberge (virement antérieur au séjour)

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.**

**André DENOT  
Maire de Pontorson**

**Daniel CACHERA  
Secrétaire de Séance**



## SUBVENTIONS ATTRIBUEES 2018

N°	LIBELLE	Subvention	
		ordinaires	except
1	APEL Ecole Nodre Dame Pontorson	0.00	1 000.00
2	Section Cyclo Pontorson	200.00	0.00
3	Société Ardevon Chasse	270.00	0.00
4	Société de chasse de Boucey	240.00	0.00
5	Société de chasse de les Pas	50.00	0.00
6	Société de chasse de Pontorson	310.00	0.00
7	Société de pêche "Le gardon"	500.00	0.00
8	Société de chasse de Cormeray	30.00	0.00
9	Soc chasse La St Hubert Macey	140.00	0.00
10	Macey Loisirs	700.00	0.00
11	Amicale Laïque	7 930.00	0.00
12	Club Canin de l'Archange	1 800.00	0.00
13	Collège de Pontorson	9 000.00	0.00
14	Foyer du Collège	1 000.00	0.00
15	Asso Sportive du collège Brassens	1 000.00	0.00
16	Gymnastique Volontaire Pontorsonnaise	200.00	0.00
17	Société des courses Pontorson Mt St Michel	1 000.00	0.00
18	Courir en Baie	1 500.00	0.00
19	La Colombe Pontorsonnaise	350.00	0.00
20	Tennis Club	2 000.00	0.00
21	Union Sportive Pontorsonnaise	4 500.00	0.00
22	Secton Gymnastique (Boucey)	200.00	0.00
23	Vélo Club Pontorsonnais	1 000.00	0.00
24	Arc en ciel	50.00	0.00
25	Ligue de l'enseignement	3 264.00	0.00
	ESBP (Phil fitness)	300.00	0.00
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>37 534.00</b>	<b>1 000.00</b>
26	Amicale du personnel communal	1 700.00	0.00
27	Amicale Médaillés militaires du canton	100.00	0.00
28	Asso Donneurs de Sang Bénévoles Sud Manche	200.00	0.00
29	Club de la Gaité - Boucey	800.00	0.00
30	Club des Toujours Jeunes Pontorson	1 000.00	0.00
31	Croix Rouge Française	100.00	0.00
32	F.N.A.C.A	250.00	0.00
33	Jardins familiaux	300.00	0.00
34	La Leche League France	50.00	0.00
35	Secours Catholique	1 000.00	0.00
36	Sté Saint Vincent de Paul	1 000.00	0.00
37	Union Nationale des Combattants	800.00	0.00
38	PARENTHÈSES DE VIE	350.00	0.00
39	Resto du cœur	600.00	0.00
	Club des tjs jeunes Vessey	400.00	0.00
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>8 650.00</b>	<b>0.00</b>
40	A.D.P.C.R	380.00	0.00
41	Attelage de la Baie	500.00	0.00
42	Chœur de la baie	400.00	0.00
43	Comité des Fêtes de Pontorson	1 000.00	0.00
45	Comité des Fêtes de Boucey	2 000.00	0.00
46	Comité jumelage Pontorson-Wassenberg	2 000.00	0.00
47	Curey Animation	300.00	0.00
48	Comité de Jumelage Highworth	2 000.00	0.00
49	Groupement Artistique Pontorsonnais	250.00	0.00
51	Interlude	500.00	0.00
52	LES PAS hé ho !	500.00	0.00
53	Musiques à Pontorson	6 000.00	0.00
54	Sauvegarde du Prêche et du patrimoine local	300.00	0.00
55	OCAC	5 000.00	0.00
	Association sauvegarde Vessey	300.00	0.00
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21 430.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>67 614.00</b>	<b>1 000.00</b>